

REGION

Aujourd'hui

à fête du cinéma. Dernier jour pour profiter de tous les films sur grand écran au tarif exceptionnel de 4 euros la séance



En vue

Bohringer à La Manufacture

Représentation exceptionnelle : « Traîne pas trop sous la pluie » de et par Richard Bohringer au Théâtre de la Manufacture de Nancy ce soir à 20 h 30. Réservations : www.theatre-manufacture.fr

AUJOURD'HUI SUR estrepublikain.fr

● En images : la Croisière des lecteurs a mis le cap sur la Baltique
● Notre dossier Euro 2016
● Gagnez vos places pour le parc Fraisvert à Jeanménil et le parc miniature à Plombières-les-Bains

Emploi Job dating ce mercredi à Tomblaine, au stade Marcel-Picot 100 postes en CDI à pourvoir chez Lidl



Le Lidl d'Houdemont sera l'un des plus grands de France.

Photo Frédéric MERCENIER

Nancy. L'enseigne Lidl poursuit son développement dans le Grand Nancy. Une offensive de la marque qui compte déjà 10 magasins dans la métropole nancéenne, qui se traduit par la reconstruction de son unité d'Houdemont, laquelle deviendra l'un des plus grands Lidl de France (1.700 m² dans une coque de 2.000 m²) et de l'extension de celle de Maxéville qui gagnera 260 m² supplémentaires.

Les candidats déjà présélectionnés

Pour être à la hauteur de cette offensive, la marque recrute 100 nouveaux collaborateurs en CDI. Elle orga-

nise donc ce mercredi 29 juin au stade Marcel-Picot de Tomblaine un job dating. Les postes à pourvoir sont ceux d'adjoints manager magasin, caissiers employé libre-service et des contrats d'étudiants. Pour les adjoints manager magasin le salaire proposé est de 26.006 € brut/an à l'embauche pour 36,75 h/semaine. Pour les caissiers, la rémunération est de 14.324 € brut/an à l'embauche pour 28 h/semaine. Quant aux contrats étudiants, ils seront de 7 h ou 14 h par semaine. Selon la direction régionale, les candidats ont tous déjà été présélectionnés.

A.P.

Skylander : rebond judiciaire

Des actionnaires de Geci engagent une procédure au civil pour préjudice financier. Parallèlement, deux instructions pénales sont en cours contre X.

Skylander, le retour. Le retour sur le terrain judiciaire où les choses se compliquent singulièrement pour Geci International et son PDG, Serge Bitboul, qui s'étaient faits discrets depuis le crash en avril 2013 du projet de construction du SK 105 F, petit avion tout terrain de transports voyageurs et fret, surnommé la « Logan des airs », sur le site de Chambley. Le cabinet Lissowski Avocats, installé à Paris, vient de lancer une procédure au civil à la demande de quatre actionnaires de Geci pour « diffusion d'informations fausses et trompeuses » sur les perspectives de la société, dont le PDG avait annoncé fréquemment des commandes fermes ou des promesses de commandes du Skylander.

Les premières assignations devaient être déposées devant le tribunal de grande instance de Paris avant les vacances judiciaires prévues à la mi-juillet ; elles porteront sur une réparation de préjudice financier pouvant atteindre les 100.000 € pour chacun des quatre requérants, qui s'estiment lésés après avoir investi leurs économies

dans un projet industriel qui devait faire de la Lorraine la nouvelle région aéronautique de l'hexagone, au rayonnement mondial.

L'avocat, spécialiste des contentieux financiers et boursiers, estime que l'action engagée a « de très bonnes chances d'aboutir, la jurisprudence étant très favorable en la matière. La procédure au civil est plus rapide qu'au pénal, j'ai bon espoir que l'audience puisse se tenir avant fin 2017 ». L'action engagée permettra, selon M^e Lissowski, d'attaquer la société et ses dirigeants en demandant une condamnation in solidum des dirigeants au maximum ».

4 M€ sur 21 M€ ont été récupérés

La cotation de Geci avait été suspendue en juin 2012, en pleine tourmente du Skylander. Le délai de suspension aura duré quatre ans, jusqu'à l'autorisation de reprise donnée sur Euronext en mars dernier. Ni la société boursière ni l'Autorité des marchés financiers (AMF), n'ont donné suite à nos demandes d'explication. « Ce délai de suspension est le cœur du préjudice subi par mes clients », cible Johann Lissowski, « Pendant quatre ans, cette société a pu faire ce qu'elle a voulu, elle s'est délestée notamment d'une partie de ses filiales ». Et sa cotation actuelle « n'est en rien comparable à celle d'avant 2012 ».

La procédure au civil sur le point d'être engagée s'ajoute à d'autres procédures lancées au pénal. En



Johann Lissowski, avocat des actionnaires au civil contre Geci.

Photo ER

avril 2013, le conseil régional de Lorraine déposait plainte contre X pour escroquerie et déclarait vouloir récupérer les 21 M€ d'avances remboursables et prêts divers consentis à Geci. 4 M€ ont été effectivement récupérés, indique l'avocat de l'ex-conseil régional, M^e Bertrand Becker. Le nouvel exécutif régional confirme qu'il poursuit la démarche engagée par Jean-Pierre Masseret.

Du côté de la justice, les procédures suivent leur cours. Le dossier Geci a été scindé en deux : d'une

part l'enquête préliminaire suite à la plainte pour escroquerie a conduit le parquet de Paris à ouvrir une information judiciaire en décembre 2013, avant de confier l'instruction à un magistrat du siège ; d'autre part, le parquet national financier (PNF) a ouvert une information judiciaire en 2014 pour abus de marché, les investigations portant sur la diffusion d'information fausse ou trompeuse, délit d'initiés, vol et recel de vol. Le dossier a été confié à un juge d'instruction.

Philippe RIVET

Questions autour d'une holding

Geci International serait-elle une holding insubmersible ? Criblée de dettes, au bord du dépôt de bilan il y a moins de quatre ans, la holding a tout de même racheté deux sociétés d'ingénierie. L'une en 2015, l'autre voici quelques jours. Avec quel argent ? Selon quelles modalités ? Mystère. Pendant les affaires judiciaires, les affaires tout court continuent.

Pourtant, après le crash du projet Skylander, Geci semblait à s'y méprendre à une coquille vide. Ses filiales Geci Aviation et SkyAircraft étaient au tapis. Geci Systèmes, sa filiale d'ingénierie, jusqu'alors celle qui assurait la rentabilité du groupe, avait été cédée début 2014 au groupe Alten, spécialisé lui aussi dans l'ingénierie et les technologies. Ce qui lui a évité sans doute le redressement judiciaire et la liquidation fin 2013. Avec l'aval discret des pouvoirs publics.

Serge Bitboul et sa holding, pourtant au cœur de plusieurs procédures judiciaires, passent alors entre les gouttes. Au point d'être autorisés à racheter... en août 2015, le groupe Eolen, une société d'ingénierie pour un million d'euros (dont un crédit vendeur de 700 000 €, autrement dit un



Serge Bitboul, alors pdg de Geci Aviation et de sa filiale Skylander Aircraft.

Photo d'archives Alexandre MARCHI

paiement échelonné dont la liquidation est fixé au plus tard à mars 2017), qui s'accompagne d'une restructuration des dettes financières (6,7 M€). Eolen est implantée en France et au Brésil.

Cette acquisition offre un rebond à Geci, si l'on en croit en tout cas les chiffres publiés par le groupe début mai, à partir des comptes 2015/2016 arrêtés fin mars : Geci International affiche un chiffre d'affaires de 15,54 M€ contre 1,21 M€ un

an plus tôt.

Le 1^{er} avril, Geci publie un communiqué indiquant que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires avait approuvé le projet de recapitalisation de la société via une émission d'actions nouvelles, ce qui permet à Serge Bitboul de contrôler plus largement et le capital social et les droits de vote (soit 48,50 %). Et de faire disparaître l'équivalent de dette (15 M€) du bilan de Geci International.

« L'émission de bons de souscriptions d'actions (BSA) gratuits, exerçables pendant une période de 18 mois, permettrait au groupe Geci de remercier l'ensemble de ses actionnaires de leur patience après la profonde restructuration engagée depuis trois ans et de les associer à des perspectives de redressement », était-il affirmé dans le communiqué de Geci International daté du 16 février.

Puis le 21 juin dernier, Geci fait une nouvelle acquisition, la société Etud Intégral, société d'ingénierie créée en 1984, implantée en région parisienne, et spécialisée dans la transition numérique pour l'automobile et les transports. Selon plusieurs sites financiers et boursiers, la reprise de cette entreprise au chiffre d'affaires de 4 M€ (en 2015) avec 53 salariés, s'est conclue par l'acquisition de la totalité du capital, accompagnée d'un réaménagement de la dette, dont le montant n'est pas communiqué.

Le prix unitaire de l'action nouvelle était fixé dans le communiqué de Geci à 0,55 €. L'action Geci s'affichait ce mardi sur Euronext à 0,16 €.

Nous avons tenté de joindre Serge Bitboul pour qu'il nous éclaire sur ces diffé-

« Pas informé »

► « Je ne suis pas informé des procédures pénales que vous évoquez ». L'avocat de Serge Bitboul, M^e Michaël Cahn, ajoute que « de toute façon, le délai de prescription est passé » et « qu'il ne s'agit pas d'entrer dans de mauvais débats marqués par la calomnie alors que la société Geci est en train de se reconstruire après avoir terriblement souffert, ainsi que son dirigeant, de la faillite du pôle aéronautique ; Geci a perdu plus de 100 M€ dans cette affaire, soit cinq fois plus que les pouvoirs publics ». « La seule plainte dont nous avons eu connaissance est celle du Trésor public de Briey, qui a été débouté par le TGI de Paris. Quant aux avances remboursables qui sont en réalité des subventions, elles n'induisent pas de remboursement, faute de réalisation de l'avion. Elles font l'objet d'une contestation devant le TGI de Metz. Les 4 M€ versés ne valent pas reconnaissance de dettes ».

rentes opérations financières. En vain. « Retenu en réunion », a-t-il fait savoir par SMS, renvoyant vers son avocat.

Ph. R.

MARDI 28 JUIN 2016

EURO MILLIONS 26 32 37 43 49 + 4 5

Nombre de boules	Nombre de étoiles	Gains gagnés en France (Gains gagnés en Europe)	Gain
5	+	1	110 915,90 €
5	+	0	73 943,90 €
4	+	10	6 722,10 €
4	+	108	197,80 €
4	+	226	108,20 €
3	+	205	76,60 €
2	+	2 970	23,80 €
3	+	3 922	16,60 €
3	+	7 975	14,40 €
1	+	18 101	11,60 €
2	+	61 041	8,90 €
2	+	117 033	4,90 €

Aucun gagnant, 15 000 000 € reportés au prochain tirage.

1 gagnant en France à 1 000 000 €**

IB 577 0237

Vendredi 1er juillet 2016

A gagner, près de **24 000 000 €*** + 1 gagnant garanti en France** à **1 000 000 €** à MY MILLION

Résultats et Informations : 3256 Service client 1113

Keno gagnant à vie

Tirages du **MARDI 28 JUIN 2016**

Midi

1 2 5 7 12 14 22 26 28 34

37 43 44 50 51 53 56 60 67 69

Multiplicateur **x 2**

JOKER# **3 032 349**

Résultats et Informations : 3256 Service client 1113

Soir

5 7 9 15 19 30 31 33 34 38

39 42 46 51 56 58 62 66 68 70

Multiplicateur **x 3**

JOKER# **4 348 080**

Les dates ci-dessus correspondent aux dates de tirages hebdomadaires. Les gains sont payables jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage auquel vous participez. Voir règlements.

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Climate City souffle le show

Et maintenant Climate City ? Ce projet qui ambitionne de créer à Chambley une cité dédiée au climat qui serait centre de recherche et de développement au service des villes en urgence climatique. Un projet « exceptionnel par son contenu », assure le groupe socialiste du conseil régional dans un communiqué en date du 15 juin. Et pour faire bonne mesure, les élus PS ajoutent « : Les adversaires de Chambley sont bien capables de faire capoter le projet par leurs petits esprits politiques. Philippe Richert ne doit pas tomber dans le panneau ».

À peine gonflés, les conseillers régionaux PS qui ont soutenu, sans mot dire, Jean-Pierre Masseret jusqu'au bout du crash du projet de Skylander. Faire mine de ne pas comprendre la prudence du nouvel exécutif confine à la mauvaise foi. « Le projet de Climate City est très séduisant intellectuellement, sauf que le montage financier n'est pas établi », affirme l'entourage de Philippe Richert, où l'on dit « redouter un scénario à la Bitboul ».

Enterrement le projet porté par Laurent Husson, scientifique toulousain ou prendre le risque d'une nouvelle aventure lorraine incertaine :

le président du conseil régional devra trancher rapidement. Sans pouvoir cependant mettre la poussière du dossier Skylander sous le tapis. La gestion Masseret, notamment du dossier Geci, est passée à la moulinette dans le rapport de la chambre des comptes qui sera présenté en séance publique du conseil régional en octobre ou novembre. L'occasion de pointer les entêtements de l'exécutif lorrain, mais aussi les hésitations de l'opposition sur le Skylander.

Quand le projet est présenté par Borloo et Longuet en 2008, l'unanimité régionale est de rigueur. Du PC au FN en passant par l'UMP et le PS. Seuls les écologistes renâclent, en désaccord sur l'aménagement de Chambley. Puis l'opposition prend ses distances vis-à-vis des engagements de Masseret. Jusqu'à la volte-face de Nadine Morano, ministre de Sarkozy, annonçant quelques mois avant la présidentielle, le soutien financier de l'État (60 M€).

La suite est connue. Même si de nombreuses zones d'ombre sur les postures des uns et des autres. Notamment du cabinet Montebourg, qui avait promis de favoriser un laboratoire public en compensation du crash...

Ph. R.

Huit ans après

4 septembre 2008 : une réunion à Paris, présidée par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Aménagement du territoire réunit notamment Jean-Pierre Masseret, Gérard Longuet, autour d'un projet de fabrication d'un biturbopropulseur en Lorraine. Cet avion présenté comme tout terrain, transportant 19 passagers et du fret, est promis à un bel avenir, selon ses promoteurs, et notamment le PDG de Geci International, Serge Bitboul. 300 emplois directs sont annoncés, 1.000 indirects.

2009 : l'État accorde une prime à l'aménagement du territoire (2,5 M€), le conseil régional adopte le projet à l'unanimité en commission permanente ;

2010 : le conseil régional adopte le principe d'avances remboursables à SkyAircraft. L'unanimité de départ se fendille. Puis Masseret fait voter une demande d'avis du Conseil d'État pour entrer dans le capital de la filiale dédiée au Skylander. L'avis ne tombera jamais.

Janvier 2012 : une avance de trésorerie (5 M€) est votée à l'unanimité (moins une voix écologiste) en commission permanente en faveur de Geci Aviation. Quelques mois plus tard, en juin, le cours de bourse de Geci est suspendu. En octobre, sonne l'heure du redressement judiciaire de SkyAircraft.

2013 : Liquidation. Puis plainte du conseil régional. Enquêtes préliminaires lancées par la justice, puis instructions confiées à des juges en 2014.

2016 : des actionnaires assignent Geci au civil.